



Démission d un cdi sans effectuer son préavis

Par **lilik**, le **15/02/2008** à **18:35**

Bonjour,

A ce jour, je viens de trouver un autre emploi et je souhaite donner ma démission sans faire de préavis. Comment dois je procéder sachant que la responsable des ressources humaines m a écrit noir sur blanc qu on pouvait ne pas effectuer de préavis et a ce moment la on etait pas payé Est ce possible?
et Est ce que mes congés payés acquis peuvent etre remis en cause ?

Est ce que je peux aller travailler pour une autre entreprise meme si mon employeur n est pas d'accord pour que je parte sans préavis.

Merci de votre réponse